



Verruyes, le 07 mai 2024

RÉUNION ORDINAIRE (PROCEDURE URGENCE)

Madame, Monsieur,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion de Conseil Municipal réuni en urgence sur le fondement des dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des Collectivités Territoriales qui aura lieu le :

**Vendredi 10 mai 2024 à 09h00
à la Mairie de VERRUYES**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Patrick CAILLET**



ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération sur une concession au colombarium (case n°3) (cérémonie et sépulture le samedi 11 mai 2024).